

Beaubassin, vestiges de l'Acadie historique

ANNEXE

De quelle juridiction française relève la région de Beaubassin?

Le gouverneur de la Nouvelle-France, résidant à Québec, dans la vallée du fleuve Saint-Laurent, considérait que sa juridiction s'étendait jusqu'à la région qui correspond au littoral est de l'actuelle province du Nouveau-Brunswick, où il accorda de nombreuses concessions de terres jusqu'à la région de Cap-Pelé, qui était située à une quarantaine de kilomètres de Baie Verte à vol d'oiseau et qui jouxtait la vaste seigneurie de Beaubassin sise au sud-est, dans l'isthme de Chignectou, concédée au seigneur Michel Le Neuf de La Vallière par le gouverneur de la Nouvelle-France.

Les débuts de l'établissement de Beaubassin furent marqués par de nombreux problèmes, entre autres avec le seigneur lui-même, Michel de La Vallière, qui occupa pendant quelque temps les fonctions de lieutenant-gouverneur et de gouverneur de l'Acadie. Un procès reposant sur des accusations de sorcellerie fut intenté contre un des colons de sa seigneurie, alors qu'un autre colon était accusé d'avoir mis enceinte la fille de Michel de La Vallière, ce qui provoqua le départ de plusieurs familles d'origine canadienne qui rentrèrent au Canada au milieu des années 1680.

Plus tard, durant les guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne, au tournant du XVIII^e siècle, l'établissement de Beaubassin fut saccagé à deux reprises, en 1696 et en 1704, par des miliciens de la Nouvelle-Angleterre, lors d'excursions montées contre l'Acadie durant ces guerres. Enfin, en 1710, Port-Royal, la capitale de cette colonie française tombait définitivement aux mains des Britanniques, d'abord militairement, puis politiquement lors de la signature du traité d'Utrecht en 1713. L'Acadie dans ses anciennes limites était ainsi cédée par la France à la Grande-Bretagne. Or, est-ce que la seigneurie de Beaubassin et la région environnante faisaient partie des anciennes limites de l'Acadie, puisqu'on les considérait comme faisant partie de la

Nouvelle-France? La question ne fut pas résolue tout de suite.

C'est pourquoi, quand les Britanniques demandèrent aux Acadiens de cette région de prêter serment d'allégeance au roi d'Angleterre, c'est avec un refus catégorique qu'ils accueillirent cette proposition. Après quelques années de négociations, en 1730, ces Acadiens finirent tout de même par prêter un serment conditionnel les exemptant, entre autres, de porter les armes contre les Français et les autochtones en cas de guerre.

Après la signature du traité d'Utrecht, les Français montèrent quatre expéditions contre Port-Royal en vue de reprendre leur ancienne colonie, l'Acadie, presque toutes lancées à partir de Beaubassin. Les troupes françaises établirent même une base permanente dans la région pour mener à bonnes fins ces projets de reconquête. À tel point que lors des négociations menant à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, qui mettait fin à la guerre de la Succession d'Autriche en 1748, il fut convenu de mettre sur pied une commission chargée de fixer une fois pour toute la question des anciennes limites de l'Acadie, laissée en suspens depuis la signature du traité d'Utrecht quelque 25 ans plus tôt. Or, avant même que cette commission n'ait eu le temps de siéger, tant les Français que les Britanniques renforcèrent leur position dans la région afin de faire avancer leurs réclamations. Mais ce sont finalement les armes qui scellèrent le sort de ce territoire, à l'avantage des Anglais, puis le traité de Paris de 1763 par lequel la France abandonna définitivement toutes ses colonies de la Nouvelle-France et d'Acadie aux Britanniques.